

MAIRIE DE SERVILLE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai convoqué le Conseil Municipal pour le cinq juin 2026, à la salle du Conseil à vingt et une heure.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 21 Mai 2026
3. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (**CLECT**) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.
4. Modification du représentant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) pour la compétence « équipements sportifs »
5. Questions et informations Diverses

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin réuni le Conseil Municipal à vingt et une heure, sur convocation et sous la présidence de M. BAUBION Thomas, Maire.

Etaient présents : M. BAUBION/ Mme LUCAS/ M. CAVALLI/ Mme OZKAN /Mme FOURTICQ-TIRÉ/M.AUBRY/Mme DUTERTE /Mme CORUBLE/M.WYLIE/M.FERREIRA DIAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : -

Absents : M.EDY

1. **Secrétaire de séance élu** : M.AUBRY
2. Le Procès-Verbal de la séance du 21 mai est adopté à l'unanimité.
3. **Constitution de la liste des candidats en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)/délibération référence n°2026-018**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C; Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté d'agglomération de Dreux par délibération en date du 27 avril 2026 ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner pour siéger au sein de la CLECT;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant la candidature de M. Wylie et Mme Duterte pour siéger au sein de la CLECT;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide de désigner en qualité de représentant de la commune de Serville au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : M. WYLIE Julien en tant que délégué titulaire Mme DUTERTE Isabelle en tant que délégué suppléant**
 - **Dit que la présente délibération sera notifiée à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux**
4. **Modification du représentant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) pour la compétence « équipements sportifs » délibération référence n°2026-019**

MAIRIE DE SERVILLE

M. Le Maire expose,

Le délégué titulaire désigné lors de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 Mars 2026 n'est plus le mieux adapté à l'organisation actuelle des services et des instances concernées. Pour des raisons organisationnelles et afin d'assurer une représentation plus efficiente de la commune, il apparaît opportun de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire. En conséquence, il convient de modifier la délibération initiale n°2026-010-002 portant désignation du délégué titulaire et de procéder à la nomination d'un nouvel élu pour représenter la commune au sein du syndicat SMICA.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI indiquant la clé de répartition du nombre de délégués.

Le Conseil Municipal,

- **Décide de ne pas procéder à l'élection du délégué titulaire à scrutin secret et désigne un représentant volontaire :**

Désignation membre titulaire : Candidature présentée : M. AUBRY Romain

Résultats des votes : 10 voix (dix voix)

- **M. AUBRY Romain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre titulaire**

Désignation membre suppléant : **Le membre suppléant désigné lors du conseil municipal du 20 mars 2026 référence délibération n°2026-010-002 reste inchangé.**

5. Questions et informations diverses

Organisation du repas du 13 juillet

Les personnes mobilisées pour la préparation de cette manifestation sont : Mrs BAUBION, AUBRY, DA SILVA FERREIRA DIAS, CAVALLI et Mes CORUBLE et FOURTICQ-TIRÉ

Les courses nécessaires à l'organisation seront effectuées le samedi 11 juillet.

Le rendez-vous est fixé au 13 juillet à 14 h à la salle des fêtes afin de procéder à la préparation de la salle et à l'installation du matériel.

En ce qui concerne la décoration, il est prévu d'installer une guirlande dans la cour d'entrée de la salle des fêtes ainsi que des fanions à l'intérieur. Une animation musicale sera diffusée en fond sonore à l'aide de l'enceinte mise à disposition par M.WYLIE.

La distribution des flyers d'inscription sera réalisée au cours de la semaine du 15 juin. Un rappel sera publié sur l'application Panneau Pocket durant la semaine du 22 juin afin d'informer les administrés.

Questions diverses

Mme FOURTICQ-TIRÉ fait un point sur les interventions relevant du SIVOM, à la suite des remarques formulées par les enseignantes concernant l'entretien des espaces extérieurs de l'école. Les demandes portent notamment sur la tonte de la pelouse, la taille du noisetier, l'enlèvement du lierre longeant le mur et atteignant la toiture, ainsi que sur l'entretien de la zone sportive.

Il est également signalé que la bouche d'égout située impasse des Bonnets est descellée. Cette anomalie, portée à la connaissance de la commune par Mes LUCAS et FOURTICQ-TIRÉ sera transmise aux services compétents afin qu'une intervention puisse être programmée.

Par ailleurs, la commune a reçu un courrier recommandé relatif au défaut d'entretien de certaines haies. M.BAUBION est chargé de traiter cette demande.

Enfin, Mme LUCAS attire l'attention des membres présents sur l'occupation du terrain de football par le RCBA. Il est convenu d'engager une réflexion sur les modalités d'utilisation de cet espace par le biais d'une convention définissant les conditions d'occupation ainsi que, le cas échéant, les modalités financières applicables.

La séance est levée à 21h53.

Le Maire,
Thomas BAUBION



Le secrétaire de Séance
AUBRY Romain

